

LE GRAND PÉRIGUEUX ET SES PARTENAIRES VOUS PRÉSENTENT LE PROGRAMME AMÉLIA.2



VOTRE LOGEMENT A BESOIN DE TRAVAUX ?

Dès Janvier 2019, profitez du programme Amélia 2, des aides publiques pour améliorer votre logement.

Financé par Le Grand-Périgueux, les Communes, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de la Dordogne, Amélia 2 est une formidable opportunité pour améliorer votre qualité de vie.

Amélia 2 c'est aussi des conseils gratuits pour le financement global de vos travaux ainsi que pour des conseils techniques neutres.



Qui peut bénéficier du programme Amélia 2 ?

- **Les aides sont réservées aux habitants des 43 Communes du Grand-Périgueux.**
- **Les personnes qui occupent un logement à titre de résidence principale**
Les propriétaires occupants, les usufruitiers et les locataires.
Les aides varient en fonction de vos revenus du foyer et du nombre de personnes qui y vivent.
- **Les propriétaires qui louent ou souhaitent louer un logement**
Pas de condition de ressources. En contrepartie des subventions, vous vous engagez à louer votre logement à un loyer maîtrisé pendant 12 ans. Vous bénéficierez également d'un avantage fiscal.



Quels sont les travaux susceptibles d'être financés par Amélia 2 ?

Les aides portent sur l'amélioration du confort de votre logement au sens large :

- L'adaptation du logement pour faciliter la vie de tous les jours des personnes âgées et / ou handicapées,
- Les travaux d'amélioration thermique : isolation, chauffage, menuiseries,
- La mise aux normes de votre assainissement non collectif,
- Le ravalement de vos façades, ...

ATTENTION : Amélia 2 répond à des règles précises. Il faut impérativement se renseigner et déposer un dossier de demande de subventions avant de commencer les travaux.

INFORMATIONS GRATUITES ET SANS ENGAGEMENT

 **05.33.12.00.79 ***

 **CONTACT@AMELIA2.FR**

(*) prix d'un appel local